



Tirs Croisés

La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien, musulman

De Caroline Fourest & Fiammetta Venner

Synthèse

Ou plutôt tentative de synthèse de mes notes et de mes remarques suite à la lecture de cet ouvrage gentiment offert par une amie.

NB : les passages du Coran cités le sont selon la traduction en français du Pr. Hamidullah, sans doute pas la meilleure mais qui offre la garantie d'être celle d'un musulman ; les règles islamiques mentionnées sont tirées de "Reliance of the Traveller", traduction du manuel classique de jurisprudence sunnite "Umdat as-Salik", validée par l'université d'al-Azhar

- Dès l'introduction, les auteurs annoncent qu'*"il n'est pas question de comparer les religions du Livre, mais bien les revendications politiques faites en leur nom (...) nous ne sommes pas des exégètes"*. Il semble malheureusement qu'un peu plus de rigueur de ce point de vue, c'est-à-dire concernant les différences entre les doctrines et les textes fondateurs des religions, n'aurait pas nuit et aurait aidé à éviter de boiteux amalgames (voir plus bas). De plus, il me semble important de voir si les textes soutiennent ou non les actes des intégristes, et à quel degré ; ce n'est qui n'est que trop rarement (et souvent mal) fait...
- Les auteurs examinent principalement les intégrismes sur certains points, à savoir ceux relatifs au traitement des femmes (droits concernant le mariage, le divorce, l'avortement...) et des homosexuels. Très peu de choses sur le reste (visées, prosélytisme et moyens de conversion employés, traitement recommandé vis-à-vis des gens extérieurs à la communauté ou vis-à-vis des pécheurs, impact de la doctrine sur la vie quotidienne, capacités d'adaptation de la communauté, ...). Dommage...
- Les auteurs ont visiblement des opinions très tranchées sur certains sujets, ou tout au moins ne font guère dans la nuance ; ce qui fait qu'elles peuvent paraître aussi intransigeantes que ceux qu'elles dénoncent... Des affirmations m'ont parfois semblé sombrer dans le ridicule par leur côté excessif ; ainsi...
 - Lorsqu'elles qualifient la loi israélienne sur l'avortement d'*"extrêmement restrictive"* et détaillent en note de bas de page:

"En Israël, la loi sur l'avortement est extrêmement restrictive : elle n'autorise l'interruption de grossesse qu'en cas de risques majeurs pour la mère, de conception adultérine, de conception chez des mineures, de viol, de possibilité de graves handicaps ou de maladies congénitales, ou de facteurs socio-économiques qui pouvaient empêcher les parents d'assurer un environnement sain à l'enfant."
- Extrêmement restrictif ? Pas à mon sens...
- Lorsqu'elles s'insurgent de ce que l'on trouve dans les conclusions de la conférence des Nations-Unies sur la condition des femmes en 2000 :

“l’article 107 est rédigé comme suit : « En ce qui concerne l’avortement, les gouvernements rappellent qu’au terme du Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) l’avortement ne devrait, en aucun cas, être promu en tant que méthode de planification familiale. » Au chapitre des politiques de prévention du VIH à encourager, le Vatican a même obtenu que « l’abstinence » soit incluse au même titre que l’usage des préservatifs! Les Nations unies ont enfin adopté un article reconnaissant que « la religion, la spiritualité et les croyances jouaient un rôle central dans la vie des hommes et des femmes ».”

Sans être moi-même croyante, je trouve personnellement assez peu moral de considérer l’avortement comme une méthode de planning familial, je ne vois pas le mal à encourager l’abstinence pour contrer les MSTs, et je suis consciente que les croyances jouent un rôle sans doute central dans la vie de la majeure partie de l’humanité encore de nos jours – que ce soit un bien ou un mal ...

- L’objectivité des auteurs me paraît souvent douteuse. Il semble qu’elles se soient données pour mot d’ordre « toutes les religions sont aussi mauvaises les unes que les autres, tous les intégrismes sont aussi dangereux les uns que les autres ; et si certains semblent plus dangereux, cela tient au contexte et non à la religion elle-même ». Pour faire coller les faits à cette hypothèse, elles ont recours à l’amalgame, aux raccourcis et mises en parallèle bancales, voir à une certaine fraude intellectuelle (mensonges par omission ou informations carrément fausses) – voir points suivants.

Il en ressort, en général, un « blanchiment » de l’Islam et un « noircissement » du Christianisme – pour ce qui est du Judaïsme, je ne le connais pas assez que pour pouvoir juger de l’objectivité du traitement dont il fait l’objet.

Peut-être y a-t-il, par delà cette manoeuvre, une volonté d’amoindrir les préjugés dont les musulmans sont victimes, l’Islam se “chargeant” bien tout seul, et d’apaiser les tensions; il n’en reste pas moins qu’elle est malhonnête.

- Exemple d’**amalgame** : le plus flagrant se retrouve tout au long de l’ouvrage, mais est particulièrement explicite dans sa conclusion. Je cite : “(...) *les extrémistes des trois monothéismes partagent les mêmes valeurs et rêvent d’un monde infiniment proche. Cette proximité n’a finalement rien d’étonnant. Après tout, le judaïsme, le christianisme et l’islam partagent les mêmes références textuelles, les mêmes références prophétiques, et participent tous trois d’une seule et même volonté de se distinguer du polythéisme par l’adhésion au monothéisme (...)*”

Bien sûr, ni Juifs ni Chrétiens n’accordent une once de crédit au Coran ou à son prophète, et les Juifs se moquent bien des Evangiles tout comme les Chrétiens du Talmud, les textes que ces deux confessions partagent consistant essentiellement dans le Pentateuque et les Livres des Prophètes ; sans doute est-ce considéré comme une évidence par les auteurs, qui ne le rappellent pas.

Plus grave, elles sont également silencieuses sur la différence de statut des textes : pour leurs croyants respectifs, la Bible est un recueil de témoignages humains sur les actes de Dieu et de ses prophètes, le Coran *est* la parole d’Allah, dictée par l’ange Gabriel à

Mohammed... Les conséquences (en terme de possibilité de réforme par ex.) sont *très* importantes...

Enfin, les auteurs semblent « gober » sans aucun discernement les paroles de Mohammed qui s'inscrit, de lui-même, dans la lignée des prophètes bibliques et les « récupère » lorsqu'elles écrivent et répètent que le Mohammed reconnaît Moïse et Jésus comme prophètes, que le Coran s'ajoute aux Ecritures précédentes et que l'Islam prolonge le Judaïsme et le Christianisme ; elles montrent ainsi beaucoup de candeur ou d'ignorance : pour l'Islam, Abraham et les prophètes de la Bible *étaient en fait déjà musulmans*, et si le Coran s'inspire (voir plagie) lui-même des récits bibliques, il accuse à de nombreuses reprises les Juifs et les Chrétiens d'avoir “altéré et corrompu” leurs Ecritures – d'ailleurs, Jésus (qui n'était pas le fils de Dieu, concept risible pour un Musulman) n'est pas mort sur la croix, c'est un mensonge chrétien. Le Coran est venu rectifier tout cela. Quand, d'ailleurs, a-t-on vu un ouléma ou un mollah rendre un avis basé sur la Bible ???

→ Dire que l'Islam se base sur les enseignements judéo-chrétiens relève ou de l'ignorance, ou du mensonge¹. L'Islam est basé sur le Coran et sur les actes et les dires du prophète Mohammed, point. Que le Coran reprenne ci et là des récits bibliques souvent mal digérés et que Mohammed ait tenté de se faire reconnaître en citant les noms de prophètes bibliques n'autorise pas, à mon sens, cette assimilation ... Ou alors, mettons que je développe une idéologie sanguinaire (genre religion aztèque), mais que je me revendique de Bouddha et que je tripatouille des sutras pour les faire miens... ira-t-on alors assimiler le bouddhisme à une religion violente ??

- exemple de **raccourcis et mise en parallèle douteuses** :

- phrases telles que “*les intégristes juifs et musulmans sont prêts à être tout aussi violents que les intégristes chrétiens lorsque le débat l'exige*”, à propos du traitement des homosexuels : Que je sache, les attaques et discriminations homophobes sont bien plus fréquentes dans les pays musulmans, et sont parfois même politique d'état (emprisonnements en Egypte, décapitations en Arabie Saoudite,...). Et ce n'est pas Mgr Lefebvre qui recommande de jeter les homosexuels du haut des buildings et de les achever par lapidation, mais des manuels musulmans². Mais c'est la “violence” des intégristes chrétiens qui sert de référence. Choquant !
- mise en parallèle de “meurtres d'honneur” musulmans³, souvent couverts par la Charia⁴, avec le crime d'un protestant américain “pro-life” ayant assassiné sa fille, enceinte de ses œuvres, qui voulait avorter – un cas relevant donc du fait divers répugnant, et injustifiable selon la doctrine chrétienne.

¹ Notons que la source des auteurs concernant l'Islam semble fréquemment être Malek Chebel, dont le fond de commerce est “l'Islam des Lumières”, mille fois plus tolérant que le christianisme médiéval... mais malheureusement très rare en pratique !

² Par ex. “*The Path of the Muslim*”, distribué jusqu'il y a peu par des mosquées aux Pays-Bas

³ La plupart du temps, familles supprimant une fille qui a refusé un mariage arrangé ou qui fréquente un infidèle ; même en Europe, les cas se comptent par dizaines

⁴ La musulmane qui refuse le mariage décidé par son père ou qui s'unit à un non-croyant est en état d'apostasie et mérite donc la mort

- Comparaison de deux affaires médiatiques de la fin des années 80 : les scandales engendrés par “*La dernière tentation du Christ*” de Scorsese et par “*Les Versets Sataniques*” de Salman Rushdie. La narration des “affaires” est elle-même entachée de quelques omissions ou erreurs.

Par exemple, ce qui choqua beaucoup de Chrétiens, pas nécessairement “intégristes”, c’est la nudité et la présentation à l’écran de relations sexuelles entre le Christ et Marie-Madeleine plus que les “libertés” prises avec le personnage, ce que les auteurs ne mentionnent pas. Et, pour le livre de Rushdie, elles se méprennent sur l’impact du titre du livre : un musulman n’y verra pas “forcément *une assimilation du Coran à une œuvre satanique*”, mais y reconnaîtra un épisode de l’histoire de la révélation du Livre – dans lequel Satan essaie de tromper Mohammed en lui soufflant trois versets reconnaissant l’existence de divinités mineures ; mais Allah veille et corrigera bientôt le tir...

L’affaire Scorsese se solde par des interdictions ou des refus de projection du film ci et là, et par un peu de casse matérielle (le pire étant apparemment l’incendie d’une salle de cinéma en France) ; L’affaire Rushdie, par des émeutes causant des centaines de blessés et quelques morts de part le monde, par des tentatives d’assassinat parfois réussies (le traducteur nippon de Rushdie sera poignardé à plusieurs reprises sur un campus japonais et en décèdera, son éditeur norvégien sera grièvement blessé par balles devant chez lui,...), et par la menace permanente pesant sur la vie de l’auteur⁵.

Conclusion des auteurs : la différence de conséquences entre les deux affaires “*n’est pas liée à la nature de la religion musulmane mais au contexte où s’exprime l’intolérance culturelle en son nom*”... ! ‘S’cusez moi, mais j’ai tendance à penser que le fait que la Charia prescrive la mort pour le blasphème et l’apostasie (et que Rushdie, étant musulman, est coupable de ce “crime”), et que le prophète Mohammed ait lui-même fait à plusieurs reprises éliminer ceux, poètes ou amuseurs publics, qui le raillaient, a peut-être un petit rapport avec cette “*intolérance culturelle*”, non ?!

- **Malhonnêteté intellectuelle ??** ou tout au moins présentation d’informations partielles voir erronées, dont le résultat est...
 - de charger le Christianisme : en évitant au maximum de parler de son personnage central, et en se concentrant sur les textes violents de l’Ancien Testament (Lévitique, ...), ou sur les écrits de ce misogynne de St Paul⁶ (Epîtres...) et des Pères de l’Eglise (Tertullien, Augustin, Origène...), sans trop rappeler leur extraction (cultures judaïques & gréco-romaines par particulièrement connues pour leur féminisme). Pour le Christ, heureusement qu’il y a chez Matthieu le célèbre “*N’allez pas croire que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu apporter la paix, mais bien le glaive...*” : là, vous voyez bien que Jésus n’était pas un homme de paix !?!

⁵ Notons que l’auteur crétois Nikos Kazantzakis, qui écrivit “*La dernière tentation du Christ*” en 1951, a été excommunié par l’église orthodoxe et son livre mis à l’Index, mais n’a apparemment pas reçu de menaces quant à son intégrité physique (n’en ai en tout cas pas trouvé trace sur le web)...

⁶ D’ailleurs présenté pour l’occasion comme “évangéliste”... première nouvelle (et fort étonnante pour quelqu’un n’ayant pas connu Jésus... !)

- d'édulcorer l'islam : d'abord, ne parlons pas trop de son prophète – ou alors, seulement en contextualisant, et en jolis termes : “... *le Coran se montre en réalité moins sexiste que la Bible (...). Chaque fois que Mahomet évoque les femmes, il laisse espérer des évolutions plutôt progressistes...*”. N'allons surtout pas évoquer certains de ses multiples mariages (Aïcha, épousée à 6 ans et “consommée” à 9, ou Safiya, qu'il épousa le soir même du jour où il fit torturer et mettre à mort son mari), ni certaines autres affaires (magouilles et assassinats politiques, trêves bidons, ...); et surtout, enjolivons les règles :

- **“Mariages forcés ? Non, l'islam requiert le consentement de la femme” :**

→ En fait : si la fille est vierge et que son tuteur légal est son père ou son grand-père, il peut tout à fait la marier sans son consentement. Dans les autres cas, c'est vrai – mais le silence de la femme équivaut à son consentement, et il faut donc une révolte ouverte pour que l'on puisse acter le refus... ; enfin, le mariage – quelque soit l'âge ou le statut de la femme – n'est pas valide sans l'approbation d'un tuteur mâle musulman...

- **à propos du hijab** : “*les recommandations coraniques sont floues*”, “*il ne s'agit nullement de se couvrir les cheveux*”, “*il y a 1001 manières d'interpréter le verset XXXIII.59*” – et de présenter celle, surréaliste et capillotractée, de Soheib Bencheikh⁷ : *si le voile est la protection de la femme au VII^e siècle, alors cela correspond à l'éducation au XXI^e. Et si la femme doit être protégée de l'offense, c'est que les discriminations misogynes sont en fait contraires au Coran et à l'islam...*

→ En fait : selon les notes de traduction de R. Blachère (reconnu pour son sérieux), le voile dont il est question est “*clairement un grand voile qui va de la tête aux pieds*”, mais admettons que cela soit encore “flou”. Les auteurs auraient pu, peut-être, mentionner le hadith qui est à la source des recommandations vestimentaires les plus draconiennes⁸...

Pour ce qui est du voile comme “protection”, l'interprétation de Soheib Bencheikh est louable, mais la compréhension traditionnelle est plutôt que la femme ne doit pas tenter l'homme : une femme “sans pudeur”, c'est une femme qui “l'a bien cherché” s'il lui arrive quelque chose !

⁷ Grand Mufti de Marseille, manifestement progressiste... mais malheureusement ne faisant pas l'unanimité ! Voici par ex. une déclaration de la “Coordination des Musulmans de Marseille” du 01/07/2003 : “...*M. Soheib Bencheikh a toute latitude pour défendre sa vision personnelle de l'islam de France et pour créer à cet effet tout « mouvement » qu'il juge utile pour atteindre ses objectifs. En revanche il n'est pas admissible que le développement de ses idées s'accompagne d'un dénigrement systématique des musulmans pris dans leur ensemble ou à travers leur pratique culturelle pour laquelle il manifeste un manque total de respect.*” ; le GIA l'a d'ailleurs condamné à mort

⁸ Sunan Abu Dawud Book 32, Number 4092 – Narrated Aisha, Ummul Mu'minin: *Asma, daughter of AbuBakr, entered upon the Apostle of Allah (peace_be_upon_him) wearing thin clothes. The Apostle of Allah (peace_be_upon_him) turned his attention from her. He said: O Asma', when a woman reaches the age of menstruation, it does not suit her that she displays her parts of body except this and this, and he pointed to her face and hands.*

Et pour ce qui est de l'interprétation selon laquelle *“les discriminations misogynes sont en fait contraires au Coran”*, ‘va y avoir du boulot pour purger le Livre de pas mal de versets⁹ !

- Lorsque les intégristes parlent de la nécessité pour les Croyants de se différencier des infidèles, les auteurs voient cette *“utilisation de l’islam comme instrument de défi”* comme *“s’éloignant des enseignements de Mahomet”*...

→ En fait : c’est bien le Prophète qui, le premier, enjoignit à ses fidèles de se différencier des mécréants (hadiths¹⁰ et même Coran, si l’on considère par exemple le changement de la *qibla* (II.145 : *“Certes si tu apportait toutes les preuves à ceux à qui le Livre a été donné, ils ne suivraient pas ta direction (qibla)! Et tu ne suivras pas la leur; et entre eux, les uns ne suivent pas la direction des autres. Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu sera, certes, du nombre des injustes.”*)

- *“En théorie, l’Islam est plutôt tolérant en ce qui concerne les possibilités offertes aux femmes de refuser d’être mariées de force ou de divorcer. Malheureusement, nous parlons en théorie...”*

→ En fait : on a déjà vu ce qu’il en était pour le mariage ; quant au divorce, il ne peut être énoncé/proposé que par le mari, soit en proférant trois fois une formule rituelle de répudiation¹¹, soit en proposant un prix : si la femme accepte de payer la “compensation”, elle est libre (de retrouver son tuteur masculin précédent...)

L’annulation du mariage peut par contre être demandé par la femme comme par l’homme ; mais un mariage n’est annulable que dans certains cas :

- un des époux est atteint d’une maladie déformante (lèpre, éléphantiasis, ...)
- le mari découvre que “le vagin de sa femme ne permet pas de relations sexuelles”
- la femme découvre que son mari est impuissant – **MAIS** cette clause n’est invocable que s’il n’y a pas encore eu consommation du mariage ; le mari dispose d’un an de “période probatoire” ; si le

⁹ Petit florilège rapide... II.223 : *“Vos épouses sont pour vous un champ de labour; allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez”*, IV.34 : *“Les hommes ont autorité sur les femmes (...) Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d’elles dans leurs lits et frappez-les.”*, II.282 : pour un témoignage : *“... à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d’entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l’une d’elles s’égare, l’autre puisse lui rappeler...”*, IV.11 : en cas d’héritage : *“au fils, une part équivalente à celle de deux filles”*, etc...

¹⁰ Par ex. Sahih Bukhari Volume 4, Book 56, Number 668 – Narrated Abu Huraira: *Allah's Apostle said, "The Jews and the Christians do not dye (their grey hair), so you shall do the opposite of what they do (i.e. dye your grey hair and beards)."*

¹¹ Petit détail croustillant : si les ex-époux se réconcilient ultérieurement, il ne peuvent se remarier qu’après que la femme ait contracté et consommé une autre union...

mariage est annulé sans qu'il y ait eu consommation, la femme ne reçoit pas son *mahr*¹².

- Un membre du couple apostasie
- Un membre d'un couple infidèle se convertit à l'Islam (si Juifs ou Chrétiens, ne concerne que la conversion d'une femme)
- Un homme qui a plus de 4 épouses se convertit (il peut choisir celles qu'il garde ou non)

Bref, même en théorie, les possibilités pour une femme de demander le divorce sont en fait fort minces... et surtout terriblement chiches comparées aux droits offerts à l'homme !

- Les textes de l'Islam ne sont pas si graves que cela, et c'est "*la conjonction de l'ijtihad*¹³ *et de l'orthodoxie qui ouvre la voie aux interprétations abusives, permettant d'interpréter les textes en fonction du désir des hommes...*"

→ Il me semble que quiconque lit le Coran d'un œil critique y verra surtout transparaître assez nettement les "*désirs d'homme*" du Prophète !

- Les auteurs mentionnent **le statut et les violences auxquels sont exposés les employés domestiques quasi-esclaves en Arabie Saoudite**, et incriminent le "*sexisme d'état*" pour expliquer l'inertie des autorités...

→ Mais elles ne mentionnent pas, bien sûr, la parfaite légalité de l'esclavage dans le droit islamique, ni le fait que l'utilisation sexuelle des "*possessions de la main droite*"¹⁴ soit parfaitement autorisée¹⁵, voir recommandée pour l'homme qui ne peut faire un "beau" mariage...

- **A propos du châtement pour adultère** : les auteurs affirment qu'"*il existe bien un verset qui réclamait la lapidation à mort pour les adultères, mais Mahomet l'a abrogé de son vivant : On ne saurait être plus clair...*"

→ En fait : passons sur le "*Mahomet l'a abrogé de son vivant*" – c'est difficile de faire quoique ce soit une fois mort – et examinons les textes...

Il n'y a aucun verset recommandant la lapidation dans le Coran (ce qui ne signifie nullement une abrogation : nombre de versets abrogés sont toujours dans le Livre, parce qu'on ne décide pas comme ça d'effacer la Parole d'Allah !), où la peine prescrite pour l'adultère est le fouet.

Par contre, les hadiths regorgent de témoignages de proches du Prophète (Omar, Aïcha,...) comme quoi la Révélation a bien comporté un "Verset de la

¹² Bien remis par l'époux à l'épouse au moment du mariage, objet de négociations entre le tuteur et le futur époux. Ce bien appartient de plein droit à l'épouse.

¹³ Ijtihad : désigne l'effort de réflexion que s'autorisent les oulémas et les juristes musulmans pour interpréter les textes fondateurs de l'islam, en particulier en matière de droit musulman (*fiqh*).

¹⁴ Expression poétiquement utilisée par le Coran pour désigner les esclaves acquises et les captives de guerre

¹⁵ Voir notamment Coran IV.24, XXIII.6, XXXIII.52, LXX.30...

lapidation” concernant les adultères et narrant que Mahomet a lui-même ordonné et participé à des lapidations.

Il semble que le verset ait tout simplement été perdu¹⁶ avant la compilation du Coran (qui n'eut lieu que des années après la mort du Prophète). Comme il n'y a pas d'indication quant à la chronologie de la Révélation sur ce point et que l'on ne sait quel verset abroge l'autre¹⁷, la Charia accepte les deux châtiments, fouet ou lapidation, comme équivalents.

- A propos de la “*Sourate de la délibération*” : les auteurs présentent, selon l'interprétation de Soheib Bencheikh, les versets XLII.36-38 comme un clair équivalent du “Rendez à César ce qui est à César...” biblique...

→ Voici l'extrait concerné (point important selon Bencheikh souligné) :

“Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente; mais ce qui est auprès d'Allah est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] des péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère, qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la Salat, se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que Nous leur attribuons, ...”

Ce n'est malheureusement pas si clair que cela, et des générations d'érudits musulmans ont d'ailleurs débattu de quelles affaires il s'agissait¹⁸. Espérer que l'on puisse s'en assister pour séculariser les sociétés musulmanes est louable, mais il me semble que les auteurs exagèrent l'impact potentiel de ces mots...

- **A propos du seul passage coranique jihadiste présenté** : les auteurs semblent avoir opportunément choisi les versets II.190-193¹⁹ :

“Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs ! Et tuez-les, où que vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association²⁰ est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants.

¹⁶ Avant la compilation des sourates en un volume, les révélations divines étaient conservées par les moyens les plus hétéroclites : inscrits sur des supports végétaux ou minéraux, ou simplement retenus par cœur. Le Prophète lui-même fut parfois victime d'une mémoire défaillante, ses fidèles lui rappelant un verset révélé ou l'autre...

¹⁷ Certains hadiths résolvent d'ailleurs ce problème en affirmant que la peine prescrite comportait le fouet puis la lapidation...

¹⁸ Comme le verset se trouve dans une des dernières sourates mecquoise, certains pensent qu'il s'agit des débats de l'Ansar à Médine ; d'autres pensent que la recommandation concerne le choix des successeurs de Mohammed, ...

¹⁹ En se trompant d'ailleurs lorsqu'elles en donnent la référence comme provenant de la “*Sourate I* (« l'Entrée »), 190-193” ; erreur bizarre : quelqu'un ayant un minimum de familiarité avec le Coran sait que, de façon atypique – les sourates étant placées en ordre de longueur décroissante –, la première sourate ne comporte pas plus de 7 versets !

²⁰ Dans le Coran, les “*associeurs*” désignent les infidèles qui “*associent*” des partenaires à Allah, donc les polythéistes. A noter que le terme peut englober des Chrétiens, le concept de la Trinité – compris par les Musulmans comme associant Dieu, Jésus et Marie – étant considéré comme de l'association.

S'ils cessent, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes."

Ce qui leur permet de considérer la doctrine comme relativement modérée (la guerre n'est autorisée que si elle est défensive), et de la présenter comme une version de la doctrine guerrière juive "*adoucie de pitié chrétienne*"

→ Le problème est que les intégristes peuvent trouver des textes coraniques bien plus forts et sans trop de peine, par exemple dans la sourate IX qui présente l'aboutissement de la doctrine guerrière du Coran – et qui a l'avantage, étant l'une des dernières révélées, de donner à ses versets un statut abrogeant...

Dans cette sourate IX, il ne s'agit plus de guerre défensive ou de pardon, mais bien de lever toute trêve, d'attaquer et de tuer les infidèles partout où ils se trouvent, jusqu'à ce qu'ils se convertissent ou au moins se soumettent (pour les Juifs et les Chrétiens – pour les autres, ce choix n'existe pas).

La Charia ne fait d'ailleurs qu'une mince distinction entre guerre défensive et offensive : toutes deux sont non seulement licites (dès lors qu'ait été envoyée à l'ennemi, avant l'attaque, une invitation à se convertir ou se soumettre), mais elles sont même obligatoires. La différence est qu'il s'agit d'une obligation personnelle d'implication en cas de guerre défensive (tout musulman doit défendre son pays s'il est attaqué par les infidèles) et d'une obligation communautaire de continuer le *jihad* pour étendre l'emprise de la Parole d'Allah en ce monde (ç-à-d : il faut qu'au moins une partie de la Communauté des Croyants s'atèle à cette tâche, en tout temps).

Vouloir examiner les intégrismes religieux et faire preuve d'une telle sélectivité concernant ce type de textes et de prescriptions religieuses me semble pour le moins déconcertant ! Mais, par ce genre de manœuvres, Caroline Fourest et Fiammetta Venner tentent de justifier leurs conclusions : par exemple, que "*Le Coran n'est pour rien dans le retard démocratique et séculier des pays musulmans...*". Elles auront décidément du mal à me convaincre...

- **Intérêt** de la lecture de ce livre...

Dans l'absolu, ce n'est sans doute pas un livre que je recommanderai à quelqu'un cherchant à se faire une opinion sur les religions et leurs intégrismes : trop de parti pris, trop de biais, trop d'erreurs ; et si j'ai pu repérer une partie de celles-ci, nul doute qu'il y en a d'autres sur des sujets que je maîtrise moins.

Par exemple, si le passage sur les mouvements ultra orthodoxes juifs, leur pouvoir de nuisance et leur croissance en Israël m'a paru intéressant, je n'en ferai pas a priori une source d'information fiable... De même, le fait que le chapitre sur la "droite religieuse américaine" (intitulé "*Une première puissance sous influence...*") se base principalement sur des sources françaises "orientées" (le Monde, les livres d'Eric Laurent, ...) et ne mentionne que très très peu l'importance des contre-pouvoirs existants me semble plutôt suspect...

Il y a néanmoins des points positifs à signaler, par exemple :

- Rappel de certaines affaires ou certains faits divers oubliés
- Description détaillée des mouvements “pro-life” en France et aux USA, et de leurs spécificités
- Evocation de certains problèmes que posent des courants religieux en apparence inoffensifs (comme celui de la prière de guérison que pratiquent des groupes de chrétiens charismatiques, lorsqu’ils incitent en outre à arrêter toute autre thérapie)
- Bon décorticage du “cri à l’islamophobie” qui constitue la nouvelle stratégie des islamistes pour museler la critique, et des associations malsaines entre mouvements islamistes, gauchistes, alter-mondialistes et droits-de-l’homme.
- Dénonciation de l’apathie intellectuelle des médias, et des dangers d’un certain relativisme culturel (*auquel, paradoxalement, elles contribuent un peu !*)
- Rappel que toute tentative venue de l’extérieur pour démocratiser, séculariser, moderniser est d’autant moins efficace qu’elle est systématiquement suspectée d’arrière-pensées, même dans des pays ne souffrant pas d’un “complexe du colonisé”²¹. L’Occident / les Etats-Unis / les Juifs sont, de toute manière, désignés comme responsables de tous les maux affligeant le monde musulman – ce qui est bien pratique pour ses dirigeants.
- Mise en évidence du fait que les “kamikazes” islamistes sont bien souvent des militants dont la radicalité vient de la haine (enseignée) et non du désespoir, et que la précarité n’est en rien à l’origine du terrorisme ; mention des récompenses financières offertes par les pays du Golfe aux familles des “martyrs” palestiniens (budgets se chiffrant en millions de dollars, qui auraient certainement pu financer des choses plus constructives !)
- Observation du jeu politique schizophrène des leaders des pays gangrenés par l’islamisme : vis-à-vis de l’extérieur, faire croire que les intégristes sont sous contrôle ; en interne, prouver au peuple que l’on résiste à la pression occidentale et à ses valeurs...

²¹ Par ex. la Turquie, l’Arabie, le Yémen, l’Iran, l’Afghanistan qui n’ont pas connu de colonisation européenne